Le 3 avril 2013

N° de dossier : R-3809-2012, phase 2

Demande de renseignements n° 1 de Gaz Métro à l'UC

Page 1 de 2

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (« GAZ MÉTRO ») À L'UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

1. Référence : (i) Pièce C-UC-0027, Mémoire de l'UC, par M.-O. Moisan-Plante, page 7

« UC demande à la Régie de déclarer déraisonnable et injustifiée cette dépense et demande à la Régie de n'autoriser Gaz Métro à récupérer qu'un montant maximal moindre et raisonnable pour le traitement de cet aspect du dossier de de l'audience du 14 février 2013. »

Demandes:

- 1.1. Selon UC, quel montant à récupérer la Régie devrait-elle autoriser à Gaz Métro?
- **1.2.** Comment UC chiffre-t-elle ce montant? Veuillez détailler les calculs.
- **2. Référence** : (i) Pièce C-UC-0027, Mémoire de l'UC, par M.-O. Moisan-Plante, tableau 3, page 14, et
 - (ii) Pièce C-UC-0027, Mémoire de l'UC, par M.-O. Moisan-Plante, tableau 4, page 15

Demandes:

- **2.1.** Veuillez confirmer que le tableau 3 présente les budgets autorisés pour l'année 2012 avec les dépenses encourues et prévues de 2012 et 2013. Sinon, veuillez expliquer.
- **2.2.** Veuillez expliquer les chiffres présentés au tableau 4 en tenant compte de la réponse 26.1 de Gaz Métro, à la pièce B-0254, Gaz Métro-18, Document 1.
- **3. Référence :** (i) Pièce C-UC-0027, Mémoire de l'UC, par M.-O. Moisan-Plante, page 20

« La formule suggérée permettrait une variation d'au plus 1% dans les revenus de distribution de Gaz Métro, ce qui implique une variation maximale de 5,5M\$ sur le revenu requis total. On peut comparer cette variation maximale avec le rendement sur la base de tarification de 135 215M\$ lorsque l'on utilise un taux de rendement de 8,9% retenu

Le 3 avril 2013

N° de dossier : R-3809-2012, phase 2

Demande de renseignements n° 1 de Gaz Métro à l'UC

Page 2 de 2

par la Régie dans la décision D-2013-036. En rajoutant ou en retranchant 5,5M\$ à ce montant et en utilisant la structure de capital présumée de Gaz Métro, on peut calculer que le rendement correspondant sur l'avoir des actionnaires serait compris entre 8,1% et 9,7%. Le taux de rendement peut donc tout au plus varier de 1,8%. »

Demandes:

- **3.1.** Veuillez fournir le calcul qui permet d'établir la variation maximale de 5,5M\$.
- **3.2.** Veuillez fournir le calcul qui permet d'établir un rendement sur l'avoir des actionnaires se situant entre 8,1% et 9,7%.
- **3.3.** Veuillez fournir le calcul permettant de conclure que le taux de rendement peut varier tout au plus de 1,8%.